



Journées Techniques Régionales

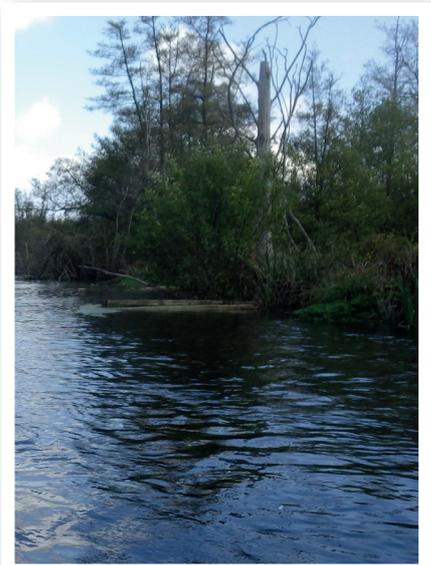
La Conie, au cœur de la Beauce

Le système aquifère de la Beauce s'étend sur plus de 9 000 km² et se répartit sur les régions Centre et Île-de-France. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe de Beauce couvre 6 départements et compte 681 communes. 1,4 million d'habitants sont concernés. Il constitue l'un des plus grands réservoirs d'eau souterraine de France et alimente plusieurs cours d'eau périphériques, la Loire, le Loir, l'Essonne, le Loing et la Seine.

La Conie est concernée par le Sage nappe de Beauce mais aussi par le Sage Loir. Les principes de concertation entre les deux CLE ont été définis donnant pouvoir de décision à celle du Sage Beauce. Cela semble logique étant donné que ce cours d'eau est une résurgence de la nappe de Beauce qui s'écoule ensuite sur le bassin du Loir. La capacité totale de la nappe de Beauce est estimée à 20 milliards de m³ avec une recharge annuelle d'environ 1 milliard de m³. Il est important de noter qu'environ 300 à 600 millions de m³ alimentent les rivières exutoires chaque année, que 500 millions de m³ sont utilisés pour l'irrigation et 80 millions de m³ pour l'adduction en eau potable. Pour information, actuellement, 80% des exploitations ont recouru à l'irrigation sur ce secteur. Depuis 40 ans, la gestion de l'eau de la nappe de Beauce est source de débats et discussions. À partir de 1976, l'agriculture locale a vu l'irrigation fortement se développer. Les recharges en eau de la nappe sont devenues déficitaires et les prélèvements ont continué à s'accroître entre 1989 et 1992. C'est d'ailleurs, entre 1992 et 1995 que la Conie a connu une grande période de sécheresse. Cette dernière

a ainsi provoqué une minéralisation de la tourbe et un affaissement important des terrains (jusqu'à 1 mètre). D'ailleurs, durant cette période qu'est née l'association de défense du patrimoine aquifère et de sauvegarde écologique de la Conie qui a mis en cause l'État pour manquement à la loi sur l'eau. À partir de ce moment là, des mesures de limitation ont été instaurées jusqu'en 1999 où la concertation locale a évoqué la gestion volumétrique et l'installation d'un Sage sur le secteur. Ce dernier a abouti en 2013. Le dispositif actuel est bien construit mais il n'est pas adapté en temps de crise au vu du risque d'assec présent sur le bassin. La profession agricole refuse encore aujourd'hui, d'accorder une place importante à la préservation des milieux naturels. L'amélioration du milieu ne semble possible sur certains secteurs, qu'au travers de contentieux, lors de futurs assèchs. Actuellement, malgré des indicateurs piézométriques plus réactifs et une prise en compte du débit des cours d'eau, la limitation des usages (interdiction d'irriguer pendant 2 jours par semaine) n'intervient que lorsque 3 des 5 rivières exutoires ont un débit inférieur au seuil de crise.

La gestion volumétrique est réglementée par le préfet de région qui a fixé à 420 millions de m³ le volume global prélevable pour l'irrigation lorsque la nappe est haute. La répartition de ce volume de référence entre les irrigants est réalisée par l'organisme unique géré par les Chambres d'Agriculture.





La Conie représente un bassin versant d'environ 1500 km² et est un exutoire privilégié de la nappe de Beauce. Son alimentation en eau provient en grande partie de cette dernière mais également de la nappe de la Craie présente en aval. Le contexte piscicole reste assez perturbé mais les données sont encourageantes. Déjà en 2002, au moment où la profession agricole n'évoquait pas la Conie en tant

que rivière, les pêches électriques du Conseil supérieur de la pêche ont permis de constater la présence d'anguilles, de brochets ou encore d'épinochettes, loches et autres perches sur la commune de Nottainville. En 2004, le constat était semblable à proximité de Molitard et 2009 à Moléans où le nombre d'espèces atteignait 12. Dans le cadre du Contrat Territorial Loir amont, la Fédération de

pêche a engagé en 2014, des actions sur les milieux aquatiques de La Conie comme la lutte contre les espèces invasives avec des actions d'arrachage manuel de la jussie (voir ci-dessous). L'action importante de ce contrat réside en la restauration de frayères à brochets. L'exemple de Montfaucon est intéressant. Cette frayère a été identifiée en 2009 suite à un inventaire, et a été considérée comme ayant un fort potentiel en tant que site de reproduction, dans un secteur en déficit de frayères fonctionnelles. Les travaux ont consisté, sur 2,4 ha, à créer un fossé latéral dans la prairie pour augmenter la surface utilisable pour la reproduction et également créer 2 autres fossés latéraux ainsi qu'un ouvrage de régulation pour maintenir la frayère en eau. Suite à ces travaux, la Fédération assure le suivi annuel de la fonctionnalité du site et l'entretien de la zone tous les 2 ans. Pour finir, elle assure une action importante sur le suivi des indicateurs du bon état des masses d'eau : indice poisson rivière et gère la sensibilisation des jeunes au fonctionnement des cours d'eau et sur les travaux.



La gestion des plantes invasives est une réelle préoccupation sur le secteur de la Conie. Dans le cadre du Contrat Territorial Loir amont, la Fédération de Pêche d'Eure-et-Loir s'est engagée sur le volet n°1 - milieu aquatique, afin d'agir directement sur les espèces végétales envahissantes. En premier lieu, la *Jussie - ludwigia grandiflora*, (photographie ci-dessus, à gauche), est une plante ressemblant à la renoncule mais possédant des fleurs jaunes. Elle aime les eaux calmes comme les marais et s'est donc très bien adaptée à la situation de la Conie.

Cette plante, arrivée des États-Unis pour agrémenter quelques bassins d'ornements, a des incidences importantes sur les espèces indigènes et se propage principalement par fragmentation. Globalement, la Fédération agit depuis plusieurs années pour arracher et limiter les foyers d'expansion de la jussie. En 2014, c'est encore 5 tonnes qui ont été arrachés manuellement sur 4 kms de rivière. Sur le secteur, on retrouve également, la *Renouée du Japon - fallopia japonica*, (photographie ci-dessus, au milieu), cette plante est également ornementale se re-

produit très rapidement et est très compétitive pour les autres plantes. En 2014, 1 500 m² ont été arrachés et 400 m² ont été bâchés. Pour finir, la *Balsamine de l'Himalaya - impatiens glandulifera*, (photographie ci-dessus, à droite) est originaire d'Asie centrale et se rencontre assez fréquemment le long des berges de nos cours d'eau. Plus de 4 000 pieds ont ainsi été détruits suite aux travaux. De nombreuses autres espèces comme le *myriophylle du Brésil* ou le *grand lagarosiphon* sont présentes sur ce bassin versant mais cela reste encore limité.



L'Huisne, une rivière d'excellence

C'est à l'entrée du Perche que l'on retrouve l'Huisne, une rivière sauvage où l'on peut pêcher truites et ombres à la mouche et qui coule sur une quinzaine de kilomètres en sillonnant les collines autour de Nogent-le-Rotrou.



Pour commencer, il est important de rappeler le contexte de l'Huisne. C'est une rivière de près de 164 kms dont 13 kms se situe en Eure-et-Loir. En plus d'être une rivière de plaine réputée pour ces quelques très gros Brochets et Truites fario, l'Huisne est reconnue en France pour sa population d'Ombre commun, poisson qui a fait l'objet d'une introduction et s'est acclimaté depuis une quarantaine d'année. Cette rivière rejoint sa confluence avec la Sarthe au niveau de la ville du Mans.

Le constat effectué par la Fédération de Pêche sur ce parcours est assez simple. À plusieurs reprises l'Aappma a évoqué la constante diminution des Ombres sur les secteurs, la disparition des nombreuses zones de reproduction ou encore l'ensablement assez fort du lit de la rivière. Au vu de l'absence de Sage sur ce secteur, les collectivités piscicoles ont décidé de lancer des actions de grandes envergures pour restaurer le milieu.

Sur ce projet, la Fédération de Pêche qui est à la fois maître d'œuvre et d'ouvrage a travaillé sur un tronçon de 16 kms, avec pour objectifs principaux : retrouver une grande diversité piscicole et améliorer l'habitat de l'Ombre commun. Pour atteindre ces objectifs, un programme d'actions a été réalisé sur plusieurs années. Il a débuté par une action phare localement : le décolmatage des zones de frayères, en partie réalisé par l'intermédiaire d'un cheval percheron. Avec le temps, l'argile, le limon, le sable ou autres particules se sont déposées et ont colmaté le lit de l'Huisne. Le gravier n'est donc plus mobilisable alors qu'il doit l'être pour favoriser la reproduction des Truites et des Ombres. Ces deux espèces devant créer un nid pour y déposer leurs œufs. Concrètement, l'opération assez spectaculaire a consisté à faire intervenir un cheval percheron tractant une herse pour racler le fond afin de décolmater. Les particules fines ont ainsi pu redevenir mobile et s'évacuer avec le courant laissant apparaître les graviers, support de pontes idéal.

Cette étape a rapidement été suivie d'une restauration de la ripisylve. De nombreux arbres ont été abattus pour favoriser le développement d'une diversité de végétation, en essences, en âges et en formes. Cette action a permis de limiter l'érosion des berges, le développement excessif de végétation qui limite l'accès au cours d'eau ou encore l'encombrement du lit et la formation d'embâcles. Aujourd'hui, la ripisylve fait l'objet d'un entretien continu, réalisé par l'Aappma pour maintenir et contenir la végétation.

Le Groupement des Aappma du Perche regroupe 4 Aappma depuis novembre 2005. Il œuvre à la surveillance, la mise en valeur des parcours de pêche et s'inscrit comme partenaire actif pour le développement du «Tourisme pêche» et la «valorisation des milieux aquatiques». Avec un site Internet bien fourni et de nombreux projets halieutiques en cours, ce groupement est un exemple pour de nombreuses Aappma.

L' Ombre commun (*Thymallus thymallus*) vit dans les eaux fraîches et profondes avec fond sableux. Il préfère les zones bien oxygénées et se reconnaît à sa nageoire dorsale particulièrement développée. Etant très sensible à la qualité des eaux, l'Ombre est en France un poisson dont la survie est menacée. Sur l'Huisne, sa taille moyenne est de 30 cm avec des individus pouvant atteindre 40 cm.



Ensuite, la Fédération a travaillé sur la stabilisation et la protection des berges dangereuses en rétrécissant le lit de la rivière. À plusieurs endroits, les berges de l'Huisne s'étaient effondrées, principalement par le piétinement du bétail. Près de 412 mètres linéaires ont ainsi été retravaillés (géotextile et pose de bouture) et permettent aujourd'hui à la rivière, de garder un cours naturel.

Pour que ce travail soit profitable à long terme, plusieurs abreuvoirs (45 au total) ont été créés pour faciliter l'accès des bovins à la rivière. La pose de clôture ainsi que la création de passage d'hommes ont également été nécessaires pour sécuriser et protéger les berges.

Depuis le 25 septembre 2014, le parcours de pêche sur l'Huisne est devenu officiellement un parcours de pêche *passion*, pêche de l'Ombre à la mouche. Après un long travail mené par le Groupement des Aappma du Perche et la Fédération départementale pour restaurer l'Huisne, les élus locaux ont souhaité aller plus loin dans la démarche et valoriser ce parcours assez particulier. Afin de pérenniser la seule population d'Ombre commun fonctionnelle de la région Centre, l'Aappma a engagé une modification de la réglementation pour inscrire dans l'arrêté annuel définissant les règles relatives à l'exercice de la pêche en eau douce, la remise à l'eau obligatoire de tous les Ombres « graciation » et l'interdiction de pêcher en marchant dans l'eau pendant la période de reproduction (sur les frayères identifiées). Des panneaux d'information seront fixés à proximité des frayères pour alerter les pêcheurs.



Cette nouvelle réglementation apporte un attrait supplémentaire au parcours de pêche.

Ensuite, les élus des collectivités piscicoles ont souhaité s'associer aux acteurs touristiques locaux pour renforcer la mise en réseau et coordonner des actions de promotion du loisir pêche et de développement du pays de Nogent-le-Rotrou. Afin de répondre aux critères exigeants des parcours labellisés et d'informer les pêcheurs sur la totalité du linéaire, l'Aappma a installé 7 panneaux respectant la charte nationale. Ils reprennent au recto, les spécificités du parcours et au verso, des indications sur les poissons, les insectes ou encore le fonctionnement de la rivière.

Pour conclure, il est important de reprendre l'avis du comité de labellisation : *«ce parcours est l'un des plus beaux en région Centre. Les accès aux berges sont très faciles et l'entrée dans l'eau peut se faire sur tous les secteurs. L'Huisne bénéficie déjà d'une renommée importante pour tous les passionnés de pêche à la mouche»* et la labellisation ne fera que renforcer cette particularité. Au final, ce parcours est un bel exemple de ce qu'il est possible de faire sur une rivière, avec une Aappma motivée, un groupement fédérateur et une Fédération qui apporte ses conseils techniques indispensables.

La Ronne est un petit cours d'eau qui sillonne plusieurs communes du Perche et passe à proximité de la Fédération de pêche d'Eure-et-Loir. Cette dernière a engagé en 2009, plusieurs opérations de restauration morphologique. Les travaux ont démarré par l'arasement d'un vannage, pour deux ans plus tard, apporter une recharge sédimentaire nécessaire, pour limiter l'incision du lit et faire évoluer le faciès de la rivière. Cette opération a permis de créer naturellement de nouveaux radiers et ainsi diversifier les habitats. Aujourd'hui, il est possible d'observer de nombreuses frayères à Truite fario et les inventaires piscicoles, les suivis des habitats et des sédiments indiquent une amélioration globale du bon état de la masse d'eau. La Ronne est une rivière qui accueille de nombreuses espèces et procure ainsi un grand plaisir aux pêcheurs.



Pour plus d'informations :

Union Régionale des Fédérations départementales pour la pêche et la protection des milieux aquatiques des régions Centre et Poitou-Charentes
 11 rue Robert Nau - 41000 BLOIS
 Tél : 02.54.90.25.67 - Port : 06.30.60.84.84
 ur_centre_poitou-charentes@orange.fr
 crédits photographies : FNPF, URFCPC et FD28

